



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 2693

Texte de la question

M. Philippe Vasseur s'inquiète auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie des menaces qui pèsent sur les instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM). Celles-ci mettent en cause l'activité de recherche des IREM, composante essentielle de ces instituts. Ainsi, pour l'académie de Lille, une réduction de 60 % des moyens de l'IREM est envisagée, ce qui, d'une part, représente une sanction imméritée, et, d'autre part, nuit à la mise en oeuvre des projets en cours. Il lui demande si, conformément à ces déclarations visant la priorité accordée à la recherche, les IREM seront soutenus au niveau national et si celui de Lille disposera de moyens de fonctionnement corrects pour l'année scolaire 1997-1998.

Texte de la réponse

La note adressée aux recteurs le 2 juin 1997 par le directeur des lycées et collèges se borne à rappeler que les crédits affectés pas cette direction aux actions académiques de formation continue des personnels enseignants du second degré doivent être exclusivement consacrés à ces actions. Les dépenses engagées au titre de la recherche par les instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) qui ont un statut universitaire, ne peuvent pas, en revanche, être prises en charge par la direction des lycées et collèges, qui n'a pas vocation à financer les activités de recherche relevant de l'enseignement supérieur. Une réflexion est actuellement en cours pour trouver une solution dans les très rares cas où l'application des instructions données aux recteurs par la direction des lycées et collèges, instructions qui ne sont qu'un rappel des règles ordinaires en matière de bonne gestion budgétaire, aurait pour conséquence de limiter indûment les activités de recherche de tel ou tel IREM.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vasseur](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2693

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2830

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3194